



Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 mars 2026

Début de séance : 21h

PRESENTS : Emmanuel Layral, Anne CALMELS, Cédric FABRE, Olivier GARAMPON, Christophe BRUN, Mathieu VERLAGUET

ABSENTS EXCUSES : Mathieu LADET, Jean-Jacques RODIER, Pierre SAUVEPLANE (procuration pour Anne CLAMELS), Michel SENTRY

PROCURATION : Pierre SAUVEPLANE a donné procuration à Anne CALMELS

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier GARAMPON

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV du CM du 12 février 2026
- CR des décisions du maire
- Vote des CFU Budget principal commune – budget annexes eau-assainissement et photovoltaïque
- Affectation des résultats
- Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026
- Remboursement de frais – Location salle communale
- Adhésion au service d'archivage du CDG 12
- Questions diverses

Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Olivier GARAMPON a été désigné, à sept voix, pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 12 février 2026** : Après lecture du PV par Madame Calmels, le Conseil Municipal l'a adopté à sept voix pour.
- **CR des décisions du maire** : Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises depuis le 12 février 2026.
- **Vote des CFU Budget principal commune** :
Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.
Le CFU – Budget commune 2025 s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2025	357 093.58 €	430 344.20 €	77 949.82 €	118 965.21 €	435 043.40 €	549 309.41 €
Résultat comptable 2025		73 250.62 €		41 015.39 €		114 266.01 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		177 109.71 €	- 53 970.50 €		- 53 970.50 €	177 109.71 €
Résultat de clôture à affecter		250 360.33 €	- 12 955.11 €			237 405.22 €
RAR 2025			72 741.03 €	25 858.75 €	72 741.03 €	25 858.75 €
Résultats définitifs		250 360.33 €	- 59 837.39 €			190 522.94 €

Adopté à cinq voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- **Vote du CFU – Budget annexes eau-assainissement** :
Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.
Le CFU – Budget eau-assainissement 2025 s'établit comme suit :



Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 mars 2026

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2025	96 324,99 €	109 122,31 €	55 287,49 €	52 546,68 €	151 612,48 €	161 668,99 €
Résultat comptable 2025		12 797,32 €		-2 740,81 €		10 056,51 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		190 148,48 €		23 158,38 €	- €	213 306,86 €
Résultat de clôture à affecter		202 945,80 €		20 417,57 €		223 363,37 €
RAR 2025			6 734,18 €		6 734,18 €	- €
Résultats définitifs		202 945,80 €		13 683,39 €		216 629,19 €

Adopté à cinq voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- Vote du CFU - Budget photovoltaïque**

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU – Budget photovoltaïque 2025 s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2025	1 245,50 €	1 898,93 €	- €	1 245,50 €	1 245,50 €	3 144,43 €
Résultat comptable 2025		653,43 €		1 245,50 €		1 898,93 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	- €	633,21 €		6 137,11 €	- €	6 770,32 €
Résultat de clôture à affecter		1 286,64 €		7 382,61 €		8 669,25 €
RAR 2025			- €		- €	- €
Résultats définitifs		1 286,64 €		7 382,61 €		8 669,25 €

Adopté à cinq voix pour (Mme le maire ne pouvant pas prendre part au vote)

- Affectation de résultats – Budget commune :**

Considérant les données issues du CFU 2025, le Conseil municipal, à sept voix pour, décide d'affecter 59837,39€ en réserve au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » au budget primitif de 2026 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement ; et de reprendre le solde, soit 190 522,94€ en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2026. **Adopté à sept voix pour.**

- Affectation de résultats – Budget eau-assainissement :**

Considérant les données issues du CFU 2024, le Conseil municipal, décide d'affecter les résultats positifs au budget prévisionnel 2026 : 202 945,80€ en recette de fonctionnement et 13 683,39€ en recette d'investissement. **Adopté à sept voix pour.**

- Affectation de résultats – Budget photovoltaïque :**

Considérant les données issues du CFU 2025, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats au budget prévisionnel 2026 comme suit : 1 286,64€ en dépense de fonctionnement ; et 7 382,11€ en recette d'investissement. **Adopté à sept voix pour.**

- Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 - Commune :**

Considérant que les crédits prévus pour les restes à réaliser arrêtés au 31/12/2025 sur le budget commune, ne prévoient pas de crédits suffisants sur la ligne budgétaire relative aux dépenses à engager avant le vote du budget ;

Considérant donc qu'il est possible d'engager les dépenses d'investissement et leur mandatement avant le vote du budget 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal à sept voix pour autorise le maire à régler les factures relatives aux travaux de l'école communale pour un montant de 500€ au compte 2131, opération 2102 – Ecole et précise que les crédits susvisés seront portés au budget 2026.



Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 mars 2026

- **Demande de remboursement de frais engagés – location salle communale :**

Suite à la mise à disposition d'une salle communale, des frais ont été engagés par la commune pour une remise en état des locaux. La convention initiale ne prévoyant pas le remboursement de telles charges, il est nécessaire de délibérer afin de refacturer ces frais aux locataires. Le conseil municipal à sept voix pour décide de refacturer les frais engagés pour un montant de 77.02€.

- **Adhésion au service des archives du CDG – signature des conventions :**

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que le CDG peut mettre à disposition un archiviste afin de procéder au tri et au classement selon une nomenclature spécifique des archives de la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal à sept voix pour, décide d'adhérer au service facultatif « Archivage » du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron et donne tous pouvoirs à Madame le maire pour signer tous actes et conventions résiliables et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération et à faire appel en cas de besoin à l'archiviste du Centre de Gestion. Il est précisé que le CDG laisse la possibilité à la collectivité de régler cette prestation sur 3 exercices consécutifs.

- **Questions diverses** : Néant.

Fin de séance : 22h22

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier

